



Annexe 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

(Tarifs validés lors du Comité de Direction du 22 mai 2018)

LA LICENCE (art. 78 des RG)

JOUEURS (Libre – Football d'Entreprise – Futsal)

SENIOR-VETERAN (né avant le 1 ^{er} janvier 1983) :	28,00 €
SENIOR (né entre le 1 ^{er} janvier 1984 et le 31 décembre 1998) :	28,00 €
SENIOR U20 (né en 1999) :	28,00 €
U19 (né en 2000) :	28,00 €
U18 (né en 2001) :	28,00 €
U17 (né en 2002) :	21,50 €
U16 (né en 2003) :	21,50 €
U15 (né en 2004) :	20,00 €
U14 (né en 2005) :	20,00 €
U13 (né en 2006) :	18,00 €
U12 (né en 2007) :	18,00 €
U11 (né en 2008) :	14,50 €
U10 (né en 2009) :	14,50 €
U9 (né en 2010) :	14,00 €
U8 (né en 2011) :	14,00 €
U7 (né en 2012) :	12,00 €
U6 (né en 2013, dès l'âge de 5 ans) :	12,00 €

JOUEUSES

SENIOR (née avant le 1 ^{er} janvier 1999) :	28,00 €
SENIOR U20 F (née en 1999) :	28,00 €
U19 F (née en 2000) :	28,00 €
U18 F (née en 2001) :	28,00 €
U17 F (née en 2002) :	21,50 €
U16 F (née en 2003) :	21,50 €
U15 F (née en 2004) :	20,00 €
U14 F (née en 2005) :	20,00 €
U13 F (née en 2006) :	18,00 €
U12 F (née en 2007) :	18,00 €
U11 F (née en 2008) :	14,50 €
U10 F (née en 2009) :	14,50 €
U9 F (née en 2010) :	14,00 €
U8 F (née en 2011) :	14,00 €
U7 F (née en 2012) :	12,00 €
U6 F (née en 2013, dès l'âge de 5 ans) :	12,00 €

Joueur & Joueuse Football Loisir	14,00 €
Dirigeant & Dirigeante	13,00 €
Animateur	18,00 €
Licence Technique régionale	47,50 €
Licence Educateur fédéral, Animateur.....	18,00 €
Arbitre	18,00 €
Jeune Arbitre& Très Jeune Arbitre	18,00 €
Membre individuel – Membre d’Honneur	gratuité

CHANGEMENT DE CLUB (art. 90 des RG)

Senior-Veteran, Senior, Senior U20, U19, U18	70,00 €
U17, U16, U15, U14	20,00 €
Senior F, U19 F, U18 F, U17 F, U16 F, U15 F, U14 F	20,00 €
U13, U13F, U12, U12F, U11, U11F, U10, U10F, U9, U9F, U8, U8F, U7, U7F, U6, U6F	13,50 €
Arbitre	70,00 €
Jeune Arbitre	10,00 €
Demande certificat international de transfert (Art. 106 des RG)	
. Club de Ligue 1 ou de Ligue 2	50,00 €
. Autres clubs	20,00 €
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat international de transfert (Art. 220 des RG)	60,00 €

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB (art. 103des RG)

SENIOR-VETERAN, SENIOR, SENIOR U20, U19, U18	25,00 €
U17, U16, U15, U14	10,00 €
SENIOR F, U19 F, U18 F, U17 F, U16 F, U15 F, U14 F	10,00 €
U13, U13F, U12, U12F, U11, U11F, U10, U10F, U9, U9F, U8, U8F, U7, U7F, U6, U6F	10,00 €
Absence d'information de la Ligue de la régularisation de la situation financière d'un joueur objet d'une opposition	
Club revenant sur une décision d'opposition à mutation, minimum,	30,00 €
Dissimulation ou fraude sur demande de licence	31,00 €
	61,00 €

COTISATIONS - ABONNEMENTS

COTISATION F.F.F.

Cotisation unique annuelle du club (art. 28 des RG)	60,00 €
---	---------

COTISATION L.F.N.

Club de Ligue 1 ou Ligue 2	500,00 €
Club de National 1	250,00 €
Club de National 2 ou National 3	200,00 €
Club de Régional 1, Régional 2 ou Régional 3	100,00 €
Club de compétition régionale du Football d'Entreprise	100,00 €
Club des autres divisions	85,00 €
Foot à 8 Entreprise et Futsal	85,00 €
Club féminin de niveau national, Division 1 ou Division 2	100,00 €
Club féminin de niveau régional, Régional 1 ou Régional 2	85,00 €
Club en non activité	31,00 €

DROITS D'ENGAGEMENT – FRAIS DE GESTION – FORFAITS

CHAMPIONNATS SENIORS - REGIONAL 1 ET REGIONAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion (71 € + 429 €)	500,00 €
---	----------

CHAMPIONNAT SENIORS - REGIONAL 3

Engagement et participation aux frais de gestion (49 € + 251 €)	300,00 €
---	----------

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES - U18, U16, U15, U14 & U13

Engagement et participation aux frais de gestion (18 € + 32 €)	50,00 €
--	---------

CHAMPIONNATS FOOT ENTREPRISE – REGIONAL 1 & REGIONAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 166 €)	200,00 €
---	----------

CHAMPIONNAT FEMININ – REGIONAL 1

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 66 €)	100,00 €
--	----------

CHAMPIONNATS FEMININ – REGIONAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 16 €)	50,00 €
--	---------

CHAMPIONNATS FEMININS – U18 & U16 A 11

Engagement et participation aux frais de gestion (20 € + 10 €)	30,00 €
--	---------

CHAMPIONNAT FUTSAL – REGIONAL 1

Engagement et participation aux frais de gestion (20 € + 30 €)	50,00 €
--	---------

CHAMPIONNATS FUTSAL FEMININ - SENIORS & JEUNES

Engagement et participation aux frais de gestion (10 € + 5 €)	15,00 €
---	---------

FORFAITS EN CHAMPIONNAT ET CRITERIUM

Forfait déclaré	2 fois l'engagement
Forfait non déclaré	3 fois l'engagement
Forfait général	4 fois le forfait déclaré

COUPES DE NORMANDIE SENIORS

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	40,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Ligue 1 et de Ligue 2	177,00 €
. Clubs de National 1, National 2 & National 3	80,00 €
. Clubs de Régional 1, Régional 2 & Régional 3	60,00 €
. Autres clubs	50,00 €

COUPES DE NORMANDIE DES RESERVES SENIORS

Engagement	40,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

COUPES DE NORMANDIE JEUNES U18 & U15

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	30,00 €

COUPE DE NORMANDIE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	30,00 €

COUPE DE NORMANDIE FEMININES SENIORS

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

COUPES DE NORMANDIE FEMININES U18 & U16 à 11

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	15,00 €

FESTIVAL FOOT U13 – FESTIVAL FOOT U13 F

Engagement gratuité

DROITS ET FRAIS DIVERS – SANCTIONS –PENALITES - AMENDES

DEMANDE D’AFFILIATION ET REPRISE D’ACTIVITÉ

Dépôt de garantie (art. 23 des RG) 300,00 €

Emploi, par un club, d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation
(Art. 223 des RG) 46,00 €

ASSEMBLEE GENERALE

Club non présent ou représenté à l’Assemblée Générale de Ligue (art. 12.3 des Statuts)

. Clubs nationaux ou régionaux 100,00 €

. Clubs de District 70,00 €

ENGAGEMENTS

Engagement hors-délai 92,00 €

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Non présentation du nombre réglementaire de ballons 20,00 €

Non présentation des drapeaux de touche 20,00 €

Non-respect des obligations relatives à l’organisation matérielle d’une rencontre 20,00 €

Match non joué pour absence ou insuffisance de traçage 35,00 €

Défaillance dans l’obligation d’assurer la police du terrain 20,00 €

Absence de panneau d’affichage 15,00 €

Inobservation du protocole de présentation des équipes 15,00 €

Inutilisation de la feuille de match officielle 15,00 €

Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Art. 219 des RG) 12,00 €

Récidive dans le transfert tardif de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG) 30,00 €

Récidive de non-utilisation de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG) 30,00 €

Retard dans l’envoi de la feuille de match papier, préjudiciable aux travaux des commissions 12,00 €

Comportement frauduleux (Art. 207 des RG) 500,00 €

Mauvaise rédaction ou renvoi hors-délai de la feuille de recettes 12,00 €

FAITS D’INDISCIPLINE

1^{er} avertissement..... 16,00 €

2^{ème} avertissement 21,00 €

3^{ème} avertissement 26,00 €

Tout avertissement pour les compétitions de Jeunes 14,00 €

Exclusion 41,00 €

Amendes sur sanctions complémentaires cf. Annexe 2 des RG

QUALIFICATION - PARTICIPATION

Pour non production d'une licence dématérialisée (hors FMI, Footcompagnon ou listing)

. Senior Vétérán, Senior, Senior F, U19, U19 F, U18, U18 F, après le 15 septembre	5,00 €
. Autres jeunes, après le 30 octobre	5,00 €
. Entraîneur, éducateur, dirigeant, médecin, après le 15 septembre	5,00 €
Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité (art. 213 des RG)	31,00 €
Non-respect des dispositions relatives au joueur changeant d'équipes (art. 214 des RG)	46,00 €
Participation à plus d'une rencontre (art. 215 des RG)	85,00 €
Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non qualifié (art. 218 des RG)	35,00 €
Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non licencié (art. 218 des RG)	92,00 €
Participation sans autorisation sous d'autres couleurs	
. à un match international : par club	46,00 €
. à un autre match : par club	23,00 €
. joueur fautif	15 00 €
Equipe comprenant un nombre de mutés supérieur à celui autorisé (art. 160 des RG)	
. Epreuves de Ligue (par joueur)	77,00 €
. Epreuves de District (par joueur)	61,00 €
Licencié suspendu participant à une rencontre officielle	92,00 €
Licencié suspendu pour au moins 6 mois et participant à une rencontre amicale	60,00 €
Accusation sans preuve ni présomption sérieuse (art. 204 des RG)	38,00 €

DEPLACEMENTS

Indemnité kilométrique de déplacement des équipes,

. trajet simple, de ville à ville, par km	1,10 €
---	--------

FRAIS DE DOSSIER

Réserves ou réclamations en 1 ^{er} ressort (art. 186 & 187 des RG)	37,00 €
Appel en 2 ^{ème} ressort (art. 190 des RG)	79,00 €
Appel en 3 ^{ème} ressort (hors dossiers disciplinaires) (art. 190 des RG)	79,00 €
Droit d'évocation (art. 187 des RG)	37,00 €
Demande en révision (art. 197 des RG)	150,00 €

ABSENCE INJUSTIFIÉE A CONVOCATION

Joueur ou dirigeant, non excusé, ne répondant pas à une convocation de la Ligue ou de ses

Organismes (art. 216 des RG)	82,00 €
------------------------------------	---------

Tout club non représenté par au moins 50 % des personnes dûment convoquées

à un audition de la Ligue ou du District (art. 216 des RG)	82,00 €
--	---------

MATCH AMICAL – TOURNOI (Art. 177 des RG)

Autorisation match amical concernant au moins un club de Ligue 1, un club étranger professionnel ou une sélection internationale	100,00 €
Autorisation match amical concernant au moins un club de Ligue 2 ou National 1.....	50,00 €
Autorisation autres matchs amicaux	25,00 €
Homologation d'un tournoi	25,00 €
Organisation d'un match amical sans autorisation ou autorisation demandée hors délais (art. 222 des RG)	
. match international.....	76,00 €
. autre match	55,00 €
Organisation d'un tournoi amical sans autorisation ou autorisation demandée hors délais (art. 222 des RG)	60,00 €
Non présentation sur demande de la Commission de la feuille d'arbitrage établie lors d'une rencontre amicale	35,00 €
Feuille de match non établie ou non transmise lors de l'organisation d'un tournoi	60,00 €

MANQUEMENTS EN CAS DE SELECTION

Joueur refusant sa participation à un stage, un match de préparation, une sélection, sans motif valable (art. 209 des RG)	15,00 €
Joueur sélectionné jouant volontairement au-dessous de sa forme (art. 210 des RG)	15,00 €
Joueur sélectionné disputant un match dans les 3 jours précédant la date du match de sélection (art. 211 des RG)	15,00 €

ARBITRAGE – STATUT DE L'ARBITRAGE

Non règlement dans les formes et délais prescrits des frais d'arbitrage	19,00 €
Refus de priorité d'arbitrage ou de tirage au sort de l'arbitre	20,00 €
Non présentation d'un arbitre bénévole	23,00 €
Manquement aux obligations du Statut de l'arbitrage	Cf. Statut Régional de l'Arbitrage

STATUT DES EDUCATEURS

Manquement aux obligations du Statut des Educateurs	
. Club de National 3	340,00 €
. Club de Régional 1 (masculin)	170,00 €
. Club de niveau inférieur au Régional 1	85,00 €

COMMISSION REGIONALE DU CONTROLE DE GESTION

Club de National 3 ou de Régional 1

Non-application du plan comptable	de 150 à 1 500 €
Production de documents non conformes	de 150 à 1 500 €
Comptabilisation irrégulière ou frauduleuse	de 750 à 15 000,00 €
Non comptabilisation d'opérations	de 750 à 15 000,00 €
Contrôle des organismes du football	de 750 à 15 000,00 €
Non-production de la copie des bulletins de paie et attestations de rémunération	de 150 à 1 500,00 €
Non-production des situations comptables et des comptes prévisionnels	de 150 à 1 500,00 €
Non-production du procès-verbal de l'Assemblée générale et des pièces correspondantes	de 150 à 1 500,00 €
Non-production de la copie de la notification des résultats d'une vérification	de 150 à 1 500,00 €

TRESORERIE

Paieement tardif des cotisations et de la participation forfaitaire	15,00 €
Liquidation tardive de la situation financière	23,00 €
